

RÈGLEMENT LES

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seules les ent

Le projet récompensé sera déterminé en fonction du nombre de votes attribué par les internautes. La phase de vote se déroulera du 16 septembre au 8 octobre (19h00) 2019 inclus. À l'issue de ces votes (chaque vote équivaut à 1 point), le projet classé en tête sera déclaré gagnant.

ARTICLE 6 - MODALITES DE VOTE DU GRAND JURY

Le Grand J

ARTICLE 12 - CONVENTION DE PREUVE

12.1. Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, Monster pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par Monster, notamment dans ses systèmes d'information. Ces éléments constitueront donc les preuves utilisées entre autres pour la justification du classement des projets